



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de l'économie et de la formation
Service de l'industrie, du commerce et du travail
Direction

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
Direktion



OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

Exigences générales chômage saisonnier valables dès le 01.12.2018

Exigences en termes de mesures du marché du travail

Afin d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi saisonniers, en particulier tous ceux qui n'effectuent aucun gain intermédiaire dans une combinaison d'activité, ceux-ci doivent être impérativement activés, que ce soit dans des mesures de formation, d'emploi ou d'occupation, selon les besoins du marché du travail et selon l'offre de la LMMT.¹

¹ Il est possible que pour certains demandeurs d'emploi saisonniers aucune mesure ne soit préconisée.

